

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27-03-2017

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Vote des comptes administratifs :**

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 311 892.95 €, les recettes s'élèvent, quant à elles, à 420 695.99 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 108 803.04 € pour 2016. En rajoutant 115 079.88 € de report, il y a un résultat cumulé de 223 882.92 €.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 98 258.58 €, les recettes à 86 094.99 €, soit un résultat déficitaire de 12 163.59 €, mais compte tenu du report de 124 706.25 €, il reste 112 542.66 € de résultat cumulé. Cependant, il convient d'ajouter 140 147 € de dépense en RAR (reste à réaliser), et 71 757 € de recettes, ce qui laisse un solde de 44 152.66 € positif.

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse à 33 945.93. Les recettes sont à hauteur de 62 623.09 €. Nous avons par conséquent un excédent de 28 677.16 € à affecter.

Par contre, pour la section investissement, avec 29 5454.42 € de dépenses, pour 68 484.16 € de recettes, nous avons un résultat d'exercice positif de 38 938.74 €, mais il faut retrancher le déficit € de l'année précédente de 65 973.04 €, ce qui représente un besoin de financement total de 27 034.3 €.

En ce qui concerne le **budget lotissement**, il n'y a eu aucune opération en 2016, la situation reste inchangée, avec un excédent de fonctionnement de 4 871.24 €, et un besoin de financement en investissement de 49 194.37 €.

La procédure de vote n'autorisant pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif, Alain PREVOT est nommé président de séance.

Après délibérations, les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion :**

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

- **Affectation des résultats :**

Budget communal :

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** cumulé de 223 882.92 €, à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un report de 44 152.26 €.

Le maire propose d'affecter 77 000 € à la section investissement, ce qui laisse 146 882 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2016 est excédentaire en **fonctionnement** de 28 677.16 €.

Pour la section **investissement** nous avons un besoin de financement de 27 034.3 €.

Il est donc nécessaire d'affecter cette somme de 27 035 € au 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement, les 1642 € restant étant en R 002, de la section de fonctionnement.

Budget lotissement :

Le compte administratif 2016 est excédentaire de 4 871.24 € en **fonctionnement**, comme les années précédentes, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Pour la section **investissement**, le déficit s'élève à 49 194.37 €.

Pas d'affectation à faire

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation de ces résultats.

- **Vote des taxes**

Le budget étant très sain, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux communaux, d'autant que les taux intercommunaux vont sensiblement augmenter avec la fusion des communautés de communes...

Les taux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le maintien de ces taux pour la part communale.

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances, réunie le 24 mars dernier, propose les montants des subventions aux associations ci-dessous :

ACCA	550
CLUB DU 3ème AGE	550
COMITE DES FETES	550
ANACR	50
APPMA BELLAC	115
FNATH section de Bellac	85
G V AGRICOLE	60
SECOURS POPULAIRE DE HAUTE-VIENNE	50
SOLIDARITE PAYSANS	50
AVENIR 147-149	20
APOSNO	100

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer ces subventions.

- **Approbation des budgets primitifs 2017 :**

**Budget communal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 501 925 €.

Pour les dépenses, pas de grands changements dans les dépenses courantes. Les montants sont plutôt surestimés dans l'ensemble. Il est nécessaire de créer une ligne au 6815 pour provisionner des admissions en non valeur.

58 055 € sont provisionnés pour subventionner les budgets annexes, dont 35 134 pour le lotissement.

Il est prévu 30 378 € de virement à la section investissement, et il reste 21 872 € de dépenses imprévues.

Pour les recettes, nous retrouvons nos 146 882 € d'excédent reporté de 2016 en R 002, partie du résultat non affectée.

Nous avons prévu une baisse au 752 (loyers), deux logements étant encor vacants, même si nous avons des locataires en vue.

Au niveau des dotations, nous n'avons, à ce jour aucune notification. C'est donc avec une grande prudence que nous avons mis les montants inscrits, diminué pour la DGF comme chaque année.

Nous avons, comme chaque année la taxe sur les pylônes électriques, ainsi que 61 792 € d'allocation compensatrice de la communauté de communes, incluant le contingent incendie. Cette allocation compensatrice est appelée à évoluer, compte tenu de la fusion des communautés de communes. La CLECT (commission de transfert de charges) doit se réunir prochainement pour voir l'évolution future.

Nous avons prévu 150 000 € de produit prévisionnel des impôts locaux.

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 301 205 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 140 147 € en dépenses pour 71 757 € de recettes, constitués des travaux de voirie, du SEHV, et des WC de la salle et de l'auberge, avec les subventions correspondantes.

Pour 2017, sont prévus le reste des travaux d'accessibilité (mairie, église, cantine...), l'achat du matériel pour l'auberge, les travaux de voirie du SYGESBEM, comprenant les routes des Martinettes, du Liboueix (village), ainsi que le chemin de la mare au Maubert, ainsi que les panneaux de signalisation.

Nous avons également inscrit 30 000 euros au 2188, surtout en provisions, ainsi que 10 000 € pour une avance de trésorerie remboursable au budget assainissement, ce pour faire face à la nouvelle réglementation qui impose une indépendance entre les budgets.

Concernant les recettes, outre le report de 2016 de 112 542 €, nous retrouvons nos 30 378 € provenant de la section de fonctionnement, ainsi que les 77 000 € d'affectation des résultats. Les subventions correspondant aux différents investissements sont également inscrites, excepté 50 000 euros de fonds de soutien à l'investissement.

Le remboursement des emprunts (commune et SYGESBEM) représente 13 392 €, pour la partie capital, auxquels viennent s'ajouter 2 500 € en fonctionnement au 66 111.

### **Budget assainissement :**

Pour ce budget la section de fonctionnement est équilibrée à 56 063 € comprenant notamment 22 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et une subvention du budget communal de 22 921 €.

Les dotations aux amortissements représentent 16 600 € de dépense de fonctionnement, nous avons également 6 483 € d'intérêts d'emprunts. Un virement de 13 738 € est prévu vers la section d'investissement.

En investissement, le remboursement des emprunts représente 20 838 € (partie capital), et nous retrouvons nos 27 035 € de déficit reporté. En recettes, les 27 035 € d'affectation du résultat 2016 sont en 1068, mais la durée d'amortissement (60 ans) fait que les recettes sont faibles. Un virement de la section de fonctionnement est donc nécessaire pour équilibrer le budget (13 738 €).

### **Budget lotissement :**

Le budget lotissement, inchangé par rapport à l'année dernière, est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessitera un apport de 35 134 € du budget communal, cette somme étant inscrite au budget principal. Ce budget devra être clôturé après la vente du dernier lot.

Après délibérations, les budgets sont adoptés à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

Indemnités des élus : La modification de l'indice de l'indemnité des élus qui passe de 1015 à 1022, nécessite une nouvelle délibération des conseils municipaux.

Après délibérations, la modification de l'indice pour l'indemnité des élus est adoptée à l'unanimité.

Motion contre la fermeture des gares : La gare de Bellac, comme de nombreuses gares sur l'ex région limousin sont menacées de fermeture. En effet, la SNCF ne prévoit plus que l'ouverture de 5 gares sur l'ensemble de la région.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette motion

Cérémonie du 8 mai : La cérémonie aura lieu à 11 heures.

Associations : Une réunion avec les présidents d'associations est prévue le lundi 10 avril à 20 heures, afin d'organiser le 14 juillet, les jeux intercom, et de faire le point sur le fonctionnement et les besoins de celles-ci.

- **Date du prochain conseil** : Il aura lieu lundi 22 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.